



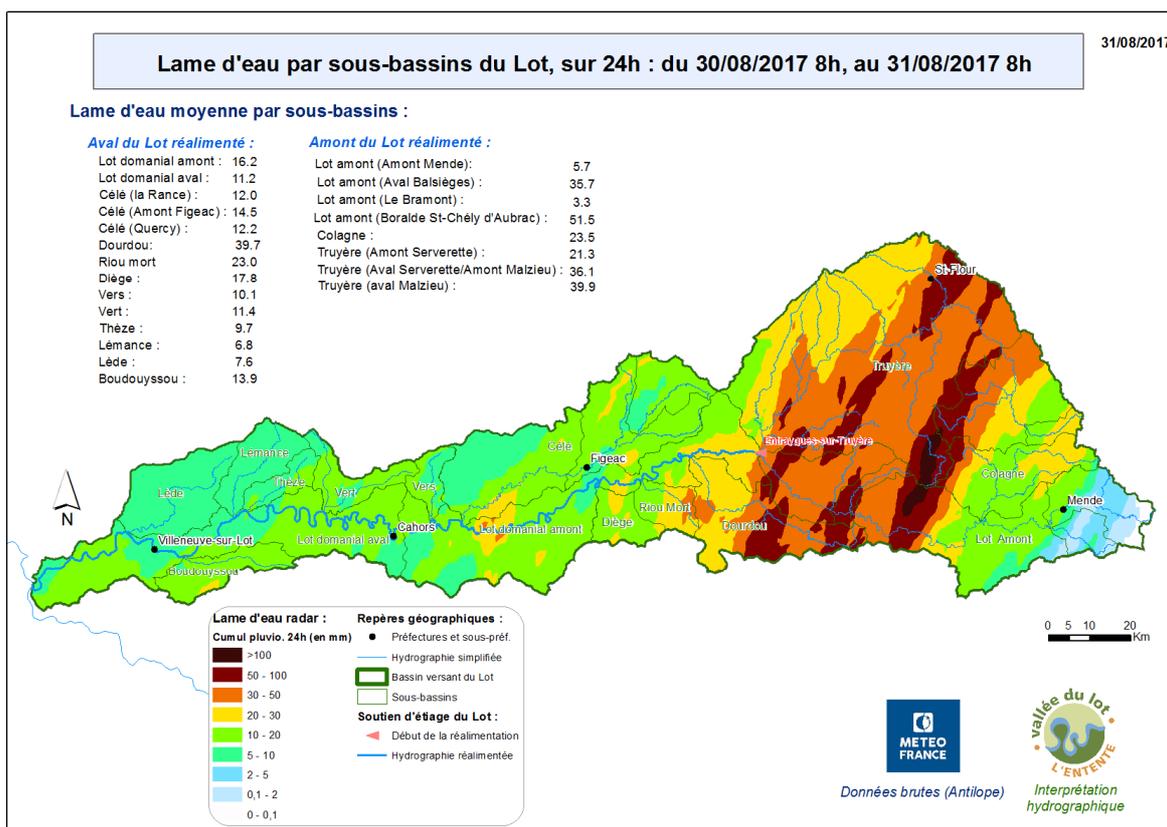
Le 31 août 2017

- Suivi de l'étiage 2017 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°10

La campagne 2017 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le samedi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (29^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassinulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassinulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h :

<http://etiage.bassinulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur : <http://meteo.bassinulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Cette semaine est restée chaude avec des températures maximales toujours supérieures à 30°C à Cahors. Mercredi 30 août a été marqué par de très fortes pluies (localement > 100 mm/24h) et une baisse généralisée des températures est prévue pour les jours à venir.

Hydrologie du bassin :

Cette semaine, les stations suivantes ont vu leurs débits seuils franchis : Le Lot à Mende et à Balsièges, la Boralde à Castelnau de Mandailles, la Truyère à Serverette et à Malzieu-Ville, L'Épie à Oradour, Le Dourdou à Conques, le Vert à Labastide-du-Vert, la Thèze à Boussac, la Lémance à Cuzorn et la Lède à Casseneuveil.

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2017 (en m3/s) :

Station	P. 24 Aoû	25 Aoû	26 Aoû	27 Aoû	28 Aoû	29 Aoû	30 Aoû	LÉGENDE	
LOT AMONT :									
Mende [aval]	0.32	0.32	0.32	0.31	0.3	0.31	0.32	<ul style="list-style-type: none"> débit sans difficulté pour l'étiage débit inférieur au débit d'objectif (DOE) débit inférieur au débit d'alerte (DA) débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR) débit inférieur au débit de crise (DCR) 	
Balsièges [Bramonas]	→	→	→	→	→	→	→		
Castelnau-de-Mandailles	→	→	→	→	→	→	↑		
TRUYERE :									
Serverette	0.13	0.18	0.13	0.12	0.11	0.11	0.12		
Malzieu-Ville [Le Soulier]	→	→	→	↓	→	→	↑		
Oradour [Pont-de-Rochebrune]	0.16	0.16	0.14	0.14	0.15	0.14	0.17		
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									
Conques	0.4	0.22	0.17	0.19	0.31	0.28	0.12		
LOT AVAL CAHORS :									
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]	0.1	0.1	0.11	0.1	0.1	0.1	0.1		
Boussac	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05		
Cuzorn	0.21	0.21	0.21	0.21	0.21	0.2	0.22		
Casseneuveil	0.08	0.09	0.11	0.11	0.1	0.09	0.09		



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 30/08/2017

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Arrêtés de limitation des prélèvements :

A la date du 31 août 2017, plusieurs arrêtés préfectoraux limitent les prélèvements sur le bassin du Lot :

-En Lozère :

- **Bassin du Lot : Alerte renforcée (Depuis le 25 août).**
- **Bassin du Bramont : Alerte renforcée (Depuis le 25 août)**
- **Bassin de la Colagne (sauf axe Colagne) : Alerte renforcée (Depuis le 25 août)**
- Axe Colagne : Alerte (Depuis le 21 juillet)
- Bassin de la Truyère : Alerte (Depuis le 4 août)

En phase d'alerte, interdiction d'irriguer entre 11h00 et 19h00 sauf cas particulier (organisations collectives).

En phase d'alerte renforcée, interdiction d'irriguer les samedis et dimanches et, les autres jours de la semaine, interdiction d'irriguer de 8h00 à 21h00 (et sauf cas particuliers).

-Dans le Cantal (Pas de modifications depuis le précédent bulletin):

- Bassin de la Truyère amont et de la Margeride : Vigilance (Depuis le 24 Août)

-Dans l'Aveyron :

- **Bassin du Lot amont (sauf rivière Lot): Niveau 2. (Applicable à partir du 2 septembre – Niveau 1 précédemment).**
- **Bassin du Lot aval : Pas de restrictions (Applicable à partir du 2 septembre – Niveau 1 précédemment)**
- Bassin du Dourdou de Conques* : Niveau 2. (Depuis le 12 août).
- **Bassin de la Diège* : Niveau 2. (Applicable à partir du 2 septembre – Niveau 1 précédemment).**

Niveau 1 : Tours d'eau de niveau 1 partout où ils ont été définis et interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 14h00 à 18h00.

Niveau 2 : Tours d'eau de niveau 2 partout où ils ont été définis et interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 12h00 à 18h00.

*Sur ces bassins sensibles, le niveau 1 de restrictions est le niveau minimal en vigueur durant toute la campagne d'irrigation.

-Dans le Lot (Pas de modifications pour le bassin du Lot depuis le précédent bulletin) :

- Affluents du Lot NON réalimentés (Sauf Thèze, Vert, Vers et Célé qui sont traités par unités hydrologiques à part) : Interdiction de prélèvements (sauf cultures dérogatoires) (Depuis le 5 août 2017)
- Bassins du Veyre, Saint Perdoux et Bervezou : Interdiction de prélèvements entre 8h00 et 20h00 (Depuis le 12 août 2017)
- Bassin du Vert amont : Interdiction de prélèvements sauf cultures dérogatoires (Depuis le 12 août 2017)
- Bassin de la Thèze (46) : Niveau 2, tour d'eau restreint à 50% (Depuis le 22 Juillet 2017)

-Dans le Lot et Garonne (Pas de modifications pour le bassin du Lot depuis le précédent bulletin):

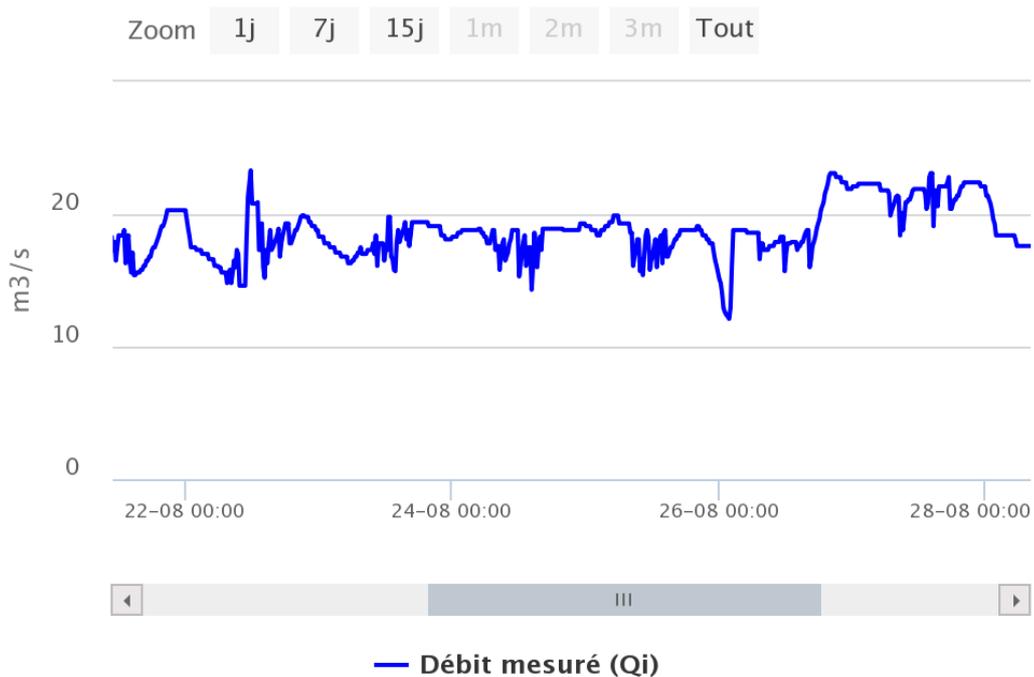
- Parties non réalimentées des affluents du Lot (sauf Thèze, Lémance, Lède, Boudouyssou et Tancanne) : Interdiction totale de prélèvements depuis le 14 août (sauf cultures dérogatoires)



- Bassin de la Thèze : Tours d'eau de niveau 2, soit 50% de restrictions (Depuis le 29 juillet)
- Bassin de la Lémance : Prélèvements suspendus 3.5 jours par semaine depuis le 14 août (Du mardi 8h au mercredi 8h, du jeudi 8h au vendredi 8h et du samedi 20h au lundi 8h)
- Bassin de la Lède non réalimentée : Interdiction totale de prélèvements depuis le 14 août (sauf cultures dérogatoires)
- Bassin du Boudouyssou et de la Tancanne non réalimentées : Interdiction totale de prélèvements depuis le 29 juillet (sauf cultures dérogatoires)

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les fortes variations des débits instantanés à Faycelles relevées la semaine précédente ont diminué. Les répercussions à Cahors sont moins importantes en conséquence.



Débits instantanés du Lot à Cahors : <http://www.e-tiage.com>

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

La cote de la retenue de Maury a fortement baissé avec un niveau le 30 août à 2,2 m sous la cote touristique.

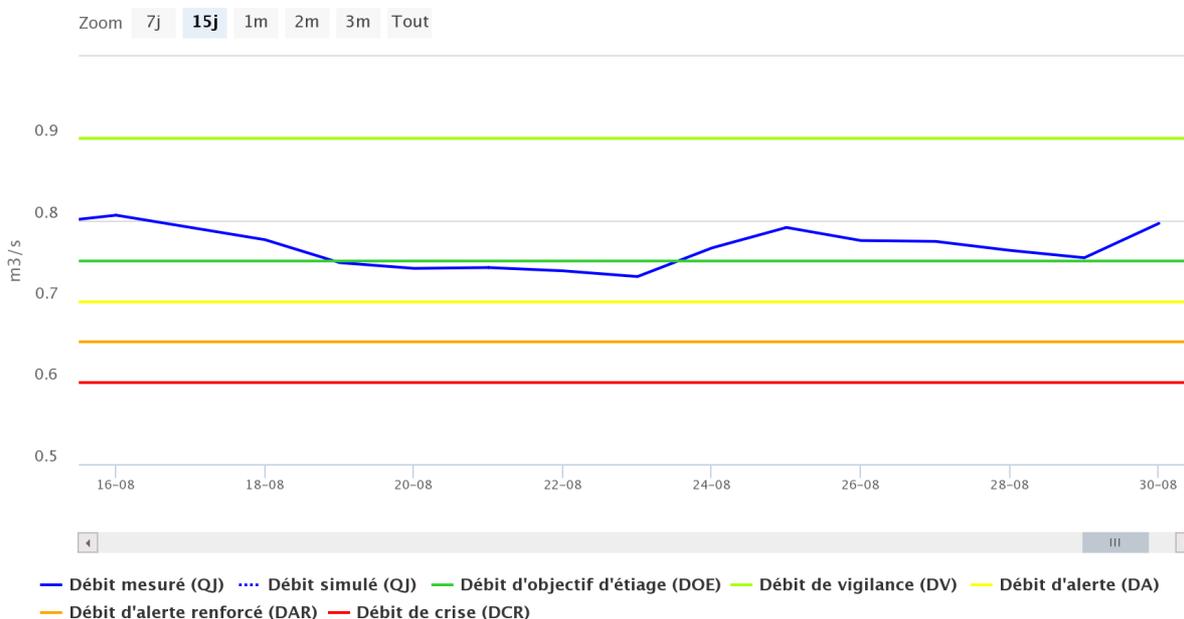


Besoins en eau :

En dehors du maïs les autres cultures ont toujours besoin d'eau avec 25 à 35 mm d'apport par tour d'eau conseillés avec les fortes chaleurs, les surfaces concernées restent toutefois moins importantes que les maïs. La fin de la campagne totale d'irrigation devrait être effective d'ici une quinzaine de jours.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 17 juillet. Le 18/07 les lâchers ont été augmentés à 360 l/s, 96 l/s le 20/07, 210 l/s le 25/07, 350 l/s le 27/07, 400 l/s le 7/08, 340 l/s le 14/08 390 l/s le 18/08. Pour pallier le franchissement récent du DOE de la Colagne au Monastier le 20 août, les débits sortants du lac ont été augmentés à hauteur de 500 l/s le 22 août à 14h30. Les débits sont bien remontés ces derniers jours. Le 31/08/2017 à 15h00 les débits sortants du lac ont été diminués à hauteur de 100 l/s.



Débits journaliers de la Colagne au Monastier : <http://www.e-tiage.com>

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est de 12 m3/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du 1^{er} septembre et sera revue le lundi 4 septembre pour mardi 0h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage continuent comme l'année dernière avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 7 septembre 2017

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Contact :
 Virginie LE ROY ou Florian VANNIENWENHOVE, etiage2017@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 31/08/2017 :



Débites moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 24-août-17	Vendredi 25-août-17	Samedi 26-août-17	Dimanche 27-août-17	Lundi 28-août-17	Mardi 29-août-17	Mercredi 30-août-17	Jeudi 31-août-17	Vendredi 1-sept.-17	Samedi 2-sept.-17	Dimanche 3-sept.-17	Lundi 4-sept.-17	Mardi 5-sept.-17
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	12	14	14	14	14	14	14	14	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	8.7	8.7	8.4	8.4	8.7	8.2	7.6						
Entraygues-aval (12)	15.6	16.5	21.1	18.6	37.6	57.2	75.9						
Faycelles (46-12)	16.8	16.1	20.8	22.3	24.3	42.8	87.9						
Cahors-Lacombe (46)	18.3	18.3	18.6	21.7	21.5	49.8	64.4						
Cahors (EDF) (46)													
Coutet (EDF) (47)	18.8	18.9	17.4	21.5	22.9	26.9	60.5						
Aiguillon (47)	19.1	21.5	21.8	23.2	24.4	24.7	59.6						

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <i>touristique</i> (en m)
Grandval	31-août	728.56	+2.56
Sarrans	31-août	635.16	+5.16
Maury	31-août	581.3	-2.20
Castelnaud	31-août	411.44	+0.94

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)

297, rue Saint-Géry 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>

Entente Interdépartementale du bassin du Lot – EPTB Lot –

www.bassindulot.fr



28/08/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **18**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 29 AOUT 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 1 SEPTEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :

Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com/ 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
➤ G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 48 82 90
➤ Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

➤ ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
➤ DREAL MIDI-PYRENEES
➤ DREAL AQUITAINE
➤ MISE / DDT: 12, 46, 47
➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
➤ CH. AGRICULTURE et UASA 46
➤ CH. AGRICULTURE 47
➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
➤ BATELLERIE
➤ PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
➤ EPTB GARONNE



31/08/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **19**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 5 SEPTEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :

Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com/ 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
➤ G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 48 82 90
➤ Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

➤ ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
➤ DREAL MIDI-PYRENEES
➤ DREAL AQUITAINE
➤ MISE / DDT: 12, 46, 47
➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
➤ CH. AGRICULTURE et UASA 46
➤ CH. AGRICULTURE 47
➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
➤ BATELLERIE
➤ PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
➤ EPTB GARONNE